



Cindy Lefebvre  
Présidente

## Mot de la présidente

Chers membres du SEJAT,

Les derniers mois ont été particulièrement chargés en émotions.

Vous avez assurément pris connaissance des résultats des six accréditations du SEJAT concernant les propositions d'ententes sectorielle et intersectorielle. L'offre intersectorielle a reçu un fort assentiment des membres du SEJAT. Concernant la proposition sectorielle, c'est dans une proportion d'environ 60% qu'elle a été acceptée sur notre territoire. Ce résultat fait écho à celui obtenu en moyenne pour l'ensemble des affiliés à la FSE.

Ce n'est un secret pour personne, les attentes concernant la composition de la classe n'ont pas été atteintes à la hauteur de ce que les membres méritent. Malgré tout, différents gains ont été faits. On peut penser à la bonification des sommes pour les annexes

49 et 33, toutes deux relatives à la composition de la classe. Je pense également aux aides à la classe qui peuvent, dans une certaine mesure, alléger la tâche.

Dans les deux cas mentionnés, la répartition des montants et du personnel devra faire l'objet de consultation du personnel enseignant. Pour ce faire, il faudra s'investir dans les différents comités où se dérouleront ces consultations, c'est-à-dire dans les comités de participation et EHDAA de chaque école et du CSS. Il faudra investir les lieux d'influence.

Le SEJAT mettra d'ailleurs en place des formations pour outiller les enseignantes et les enseignants qui le désirent afin de non seulement comprendre le fonctionnement, les rôles et responsabilités des différents comités, mais également de disposer de tous les outils nécessaires pour bien exercer leur représentation.

Concernant le déroulement des assemblées générales et le processus d'information des membres, nous sommes à l'heure des bilans. Nous croyons avoir été à l'écoute de vos besoins, notamment en proposant deux choix de plage horaire et en tenant les rencontres en virtuel. Les vidéos explicatives préalablement envoyées ont été appréciées. Des questions ont été soulevées quant à la longueur des assemblées. Les réflexions locales et nationales sont loin d'être terminées, mais sachez que nous tenterons de tirer le maximum de cette expérience afin de répondre encore davantage à vos besoins dans le futur.

Au sujet du taux de participation, il faut savoir qu'il est à prendre avec un grain de sel. En effet, ce taux est calculé à partir du nombre total de membres du SEJAT. Toutefois, plusieurs personnes figurant sur cette liste appartiennent déjà à un autre corps d'emploi ou ne sont dans les écoles que pour de la suppléance occasionnelle. Il serait donc étonnant qu'elles se présentent en assemblée générale...

Maintenant que les négociations sont terminées, tous les dossiers locaux mis sur la glace depuis la rentrée devront être mis en priorité. Les différents comités et réseaux vont reprendre du service, sans oublier l'organisation de notre prochain congrès ainsi que du premier camp de formation syndicale SEJAT. Nous avons déjà hâte de vous en faire savoir davantage sur ces deux événements.

*Suite à la page 2*

Au national, c'est la même chose. On n'a qu'à penser à l'équité salariale ainsi qu'aux retombées du PL 23. Deux dossiers pour lesquels la FSE ne ménagera pas ses efforts. Évidemment, nous vous en ferons un suivi.

Pour terminer, bien que nous ne sortions pas avec un sentiment de victoire de cette ronde de négociation, nous ne baisserons pas les bras. Tout ne passe pas nécessairement par la convention collective. Une convention à elle seule n'aurait jamais pu améliorer la situation du réseau de l'éducation. Agissons là où nous pouvons encore le faire. Soyez assurés que nous saisissons toutes les opportunités possibles, qu'elles soient légales, politiques ou sociétales, afin d'améliorer le quotidien des enseignantes et des enseignants.

En toute solidarité,

*Cindy Lefebvre*, présidente

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Réseau ACTES	2
Journée internationale des droits des femmes	3
Réseau des jeunes	4
RQAP	5
Réseau national de l'action féministe	6
Tableau primes BENEVA	7
Taux cotisation 2024	8
Avantage IRIS	9
Maman va à l'école	10

## Des nouvelles du Réseau ACTES



### Journée JOSE

En raison des journées de grève, le réseau ACTES du SEJAT a reporté la tenue de son événement **JOSE** au vendredi **19 avril** prochain à l'école d'Iberville de Rouyn-Noranda. C'est une journée mémorable pour les participants du **secondaire** (élèves et leurs accompagnateurs) qui assisteront à différents **ateliers** sur l'écologie, la démocratie, le pacifisme et la solidarité. Ils travailleront ensuite à élaborer un **projet** à déployer une fois qu'ils seront de retour dans leur milieu. Il n'y **aucun frais** à assumer par les participants. Inscrivez-vous dès maintenant !

### AVIS DE RECHERCHE

Le comité est également à la recherche d'enseignants qui font vivre des projets en lien avec les valeurs d'écologie, de pacifisme, de démocratie et de solidarité à leurs élèves. Nous souhaitons créer un catalogue des initiatives régionales afin de faciliter le réseautage entre les membres qui veulent mettre sur pied des initiatives semblables. Ils pourront ainsi bénéficier des conseils d'enseignants qui ont déjà expérimenté les projets. Vous supervisez le conseil des élèves ? Vous faites du vermicompostage dans votre classe ? Vous gérez une friperie étudiante ? Nous voulons tout savoir ! Écrivez à la responsable du réseau à [dessureault.marie-millie@sejat.ca](mailto:dessureault.marie-millie@sejat.ca).



Il nous fait plaisir de partager avec vous le visuel retenu pour souligner la Journée internationale des droits des femmes 2024 sous le thème *Ça gronde*.

Ça gronde en dedans, ça gronde en dehors, ça gronde partout. Partout, les inégalités. Partout, les violences. Partout, les crises. Crise climatique, crise du logement, crise de nos services publics, crise de confiance en nos systèmes. Nos systèmes défailants, dépassés, à bout de souffle. Nous aussi, on est à boutte. En colère. Et on a peur, parfois. C'est vrai, notre feu pourrait s'éteindre, anéanti par nos peines et nos pleurs. Mais non. Il s'attise, il grandit. Il se nourrit des luttes des unes, s'alimente de l'indignation des autres. Ça gronde, ça bouillonne et ça fulmine. Ça explosera. Ça explose déjà de ce feu qui peut soigner, qui peut solidariser. De ce feu qui peut tout changer.

Les crises, les inégalités et les violences sont partout. Ça gronde, ça bouillonne et ça fulmine. Et collectivement, nous changeons les choses et visons l'égalité pour toutes et tous.

### Un symbole des luttes féministes

En portant l'épinglette du 8 mars ou en affichant le visuel, nous affirmons que nous sommes féministes et nous affichons notre volonté de poursuivre la lutte pour l'égalité et la justice en solidarité avec toutes les femmes.

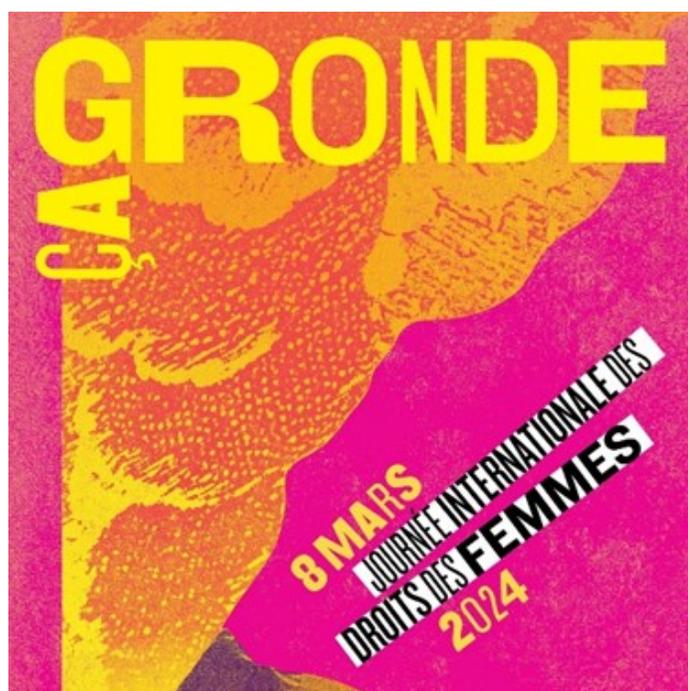
Organiser une action pour le 8 mars

Au-delà du visuel, la Journée internationale des droits des femmes peut être une occasion de discussion avec vos collègues autour des enjeux liés aux droits des femmes. Le comité d'action féministe vous propose ce tout premier *Guide d'actions féministes*, afin de vous soutenir dans l'organisation d'une activité pour le 8 mars.

Pour plus d'informations, communiquez avec le comité à l'adresse suivante : [actionfeministe@lacsq.org](mailto:actionfeministe@lacsq.org).

Collectif 8 mars.

Visuel : Marianne Chevalier et Nathalie-Ann Roy. Agence: Belvédère Coop



Les 8 et 9 février derniers, nous avons assisté au dernier réseau des jeunes CSQ qui s'est tenu à Gatineau.

Au moment où nous avons su en primeur que la nouvelle entente avait été adoptée à majorité (à ce jour, il reste encore des résultats au niveau de la CSQ à donner), nous avons eu la chance d'avoir une allocution du président de la CSQ, Éric Gingras.

D'abord, nous avons pu assister à une présentation du projet de loi 23. Un peu passée sous le radar, cette présentation nous a mis en lumière la nouvelle structure et l'implantation du fameux Institut national de l'excellence en éducation (INEE). L'INEE, dont la mise en place est prévue pour 2025, sera constitué d'un conseil d'administration essentiellement composé de 13 personnes issues des différents secteurs en éducation. Dans une volonté de réduire la durée de formation des nouveaux enseignants-es pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, on observe l'urgence du Ministère de l'éducation de modifier la structure actuelle pour la rendre plus « optimale ». Au cours des prochains mois, nous suivrons l'évolution de ce changement important qui ne sera probablement pas sans conséquence au niveau des centres de services et des établissements scolaires.

Ensuite, un panel d'invités est venu nous parler de l'école à trois vitesses. Globalement, l'école québécoise peut se distinguer en trois grands types de parcours : les écoles privées, les écoles ayant des programmes ou projets particuliers (souvent appelées PEI) et les classes dites plus "ordinaires", souvent référées aux écoles publiques. On ne peut passer sous silence les inégalités créées par les parcours cités. Les observations indiquent que l'iniquité engendrée par ce système à trois vitesses semble favoriser une certaine clientèle en fonction de leur parcours académique. Une réflexion s'impose quant à l'implantation d'un système d'éducation juste et équitable pour que tous les élèves aient des chances égales et ce, peu importe leur ambition visée.

Vous êtes invités à scanner les codes QR pour avoir plus d'informations sur les sujets présentés lors de ce réseau.

Voici la liste des personnes-ressources présentes dans le cadre de ce Réseau :

- **Éric Gingras**, Président de la CSQ
- **Nathalie Chabot**, Conseillère à l'action professionnelle-Éducation à la CSQ
- **Annie Plourde**, Chercheuse pour Iris
- **Stéphane Vigneault**, École Ensemble
- **Bernard Tremblay**, Président de la Fédération des cégeps
- **Julien Poirier**, Conseiller à l'action professionnelle et sociale à la CSQ, Enseignement supérieur
- **Dominique Bernier**, Conseillère à l'action professionnelle et sociale à la CSQ - Mouvement ACTES
- **Pierre-Antoine Harvey**, Économiste à la CSQ
- **Jean-François Daoust**, Professeur adjoint, École de politique appliquée, Université de Sherbrooke

Nous continuerons de rester informés et de vous transmettre les dernières nouvelles du comité des jeunes de la CSQ. Prochain rendez-vous en mai !

Martin Guay, responsable politique pour le comité des jeunes au SEJAT.



Sujet	Code QR menant à la présentation
Projet de loi 23	
Précarité dans les milieux de travail	
Perte de confiance dans les instituts démocratiques	
Réseau intersyndical pour le climat	
État des négociations (niveau finance intersectoriel)	
École ensemble : Plan pour un réseau scolaire commun	

## Message important aux enseignantes et aux enseignants qui bénéficient d'un congé parental indemnisé par le CSS pendant la relâche

Le présent message vise à sensibiliser les enseignantes et les enseignants qui bénéficieront de droits parentaux pour lesquels ils reçoivent à la fois des prestations du RQAP **ET l'indemnité complémentaire du CSS**, pendant la semaine de relâche, quant à l'importance d'aviser le RQAP que vous demandez la suspension de vos prestations pour la semaine du 25 février au 2 mars 2024 inclusivement (CSSH et CSSOB) ou du 3 au 9 mars 2024 inclusivement (CSSBJ, CSSLT, CSSLA et CSSRN).

**Si, pour la semaine de relâche de votre CSS vous ne recevez aucune somme de votre employeur, votre lecture peut s'arrêter ici car vous n'avez aucune action à prendre en ce qui concerne vos prestations du RQAP.**

L'entente particulière modifiant l'entente nationale intervenue en juin dernier entre la FSE et le secrétariat du Conseil du trésor prévoit que pendant les semaines d'été et la semaine de relâche, les congés de maternité, les congés de paternité et les congés pour adoption sont suspendus pendant ces périodes.

Ainsi, le centre de services scolaire va interrompre votre congé ainsi que le versement de vos indemnités complémentaires pendant ces périodes pour plutôt vous verser votre salaire « régulier » à l'aide de l'ajustement 10 mois accumulés.

Pour les semaines d'été, le RQAP reconnaît qu'il s'agit simplement de salaire différé pour une prestation de travail antérieure ce qui fait qu'il ne considère pas les paies d'été comme de la rémunération concurrente. L'enseignante ou l'enseignant dans cette situation, pendant l'été, peut donc pleinement recevoir ses paies d'ajustement 10 mois tout en continuant de recevoir les prestations du RQAP.

Pour la semaine de relâche, c'est différent! Le RQAP considère que la paie régulière qui sera versée à l'aide de l'ajustement 10 mois pendant la relâche constitue de la rémunération concurrente. Ainsi, une enseignante ou un enseignant qui ne suspend pas ses prestations pendant la semaine de relâche se verra dans l'obligation de déclarer au RQAP le salaire régulier reçu de son CSS, ce qui réduira de manière substantielle les prestations du RQAP versées pour la semaine de relâche.

Pour éviter telle réduction de vos prestations du RQAP pour la semaine de relâche, vous pouvez simplement contacter le service à la clientèle du RQAP pour demander la suspension de vos prestations pour la semaine du 26 février au 4 mars. Vous éviterez de cette façon de perdre presque en totalité une semaine de prestations étant donné la réduction de votre prestation du RQAP suivant le versement de votre salaire régulier.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter vos représentants syndicaux.

L'équipe de conseillers syndicaux du SEJAT



**RQAP** RÉGIME QUÉBÉCOIS  
D'ASSURANCE PARENTALE

Deux réseaux nationaux de l'action féministe ont eu lieu depuis le début l'année 2023-2024. Pour chacun d'eux, le SEJAT a été représenté par des membres de son réseau local. Voici un résumé des conférences qui y ont été offertes. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur l'un ou l'autre des sujets, n'hésitez pas à nous contacter !

### **Rencontre des 9 et 10 novembre 2023 à Gatineau**

**Thème : Femmes et économie** (comprendre les rouages de l'économie et de ses incidences sur les femmes)

#### **Femmes et retraite : encore beaucoup d'iniquités**

Bien que l'écart entre les femmes et les hommes s'est considérablement réduit et que les hommes s'impliquent plus dans les tâches ménagères, les choix des femmes quant au travail sont, encore aujourd'hui, influencés par les soins qu'elles doivent apporter aux autres. C'est pourquoi on constate que la pauvreté est plus fréquente chez les femmes âgées de plus de 65 ans.

#### **Rapport du comité d'expertes sur « Rebâtir la confiance »**

Parmi les constats des conclusions du comité d'expertes, il en ressort le fait que les femmes qui subissent du harcèlement ou des agressions à caractère sexuel en milieu de travail sont mal protégées et qu'elles font face à de nombreux préjugés qui rendent difficile la reconnaissance des agressions ou du harcèlement subi.

#### **Économie Féministe**

La CSQ milite depuis des années pour repenser notre modèle économique, puisqu'influencé par la culture en place. Comme il n'existe pas de modèle d'économie féministe, les participantes ont été invitées à amorcer une première réflexion sur ce que pourrait être notre modèle au Québec.

### **Rencontre des 18 et 19 janvier 2024 à St-Hyacinthe**

**Thème : la socialisation de genre**

Comment, par ses valeurs, ses codes et ses normes, la société associe des rôles de genre différents selon que l'on soit femme ou homme et nous façonne comme individus. La rencontre a permis de mieux comprendre de quelle façon la socialisation de genre s'opère tout au long de la vie (petite enfance, système scolaire, ségrégation professionnelle et relations personnelles).

Lorsqu'un enfant vient au monde, son cerveau n'est pas si différent selon qu'il soit garçon ou fille. La seule grande différence est les hormones pour le déclenchement de l'ovulation chez la fille. Ce sont vraiment les environnements sociaux qui le portent vers un cerveau genré.

Dès qu'on voit une femme enceinte, nous avons tendance à lui demander quel est le sexe de l'enfant; les dévoilements du sexe sont axés sur les couleurs rose et bleu; les jouets des garçons ou des filles dans les publicités encore beaucoup de couleur bleu et rose. Les illustrations dans les publicités sont aussi très genrées. Nous pouvons voir le petit garçon poser près d'un atelier de construction tandis que la petite fille pose près d'une cuisinière. Tous ces environnements sociaux influencent le genre de la personne.

#### **Prochain réseau national: toutes et tous en action pour un avenir féministe.**

Les 21 et 22 mars prochain, le comité d'action féministe soulignera le 50<sup>e</sup> anniversaire de luttes à la centrale. Au programme, des panellistes et des ateliers afin de mieux comprendre les enjeux actuels, les luttes à venir, ainsi que le rôle que nous avons toutes et tous, alliées et alliés, à jouer pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

Annick Boucher,  
Responsable du réseau de l'action féministe

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE	Individuel		Monoparental		Familial	
	Taux 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Taux 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Taux 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Taux 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Taux 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Taux 1 <sup>er</sup> janvier 2024
Base obligatoire	54,41 \$	62,57 \$	81,63 \$	93,87 \$	136,03 \$	156,43 \$
Facultatif 1	3,40 \$	3,91 \$	5,11 \$	5,88 \$	8,51 \$	9,79 \$
Facultatif 2	6,36 \$	7,31 \$	9,53 \$	10,96 \$	15,89 \$	18,27 \$
Facultatif 3	16,46 \$	18,93 \$	24,69 \$	28,39 \$	41,15 \$	47,32 \$
Facultatif 4	3,76 \$	4,32 \$	5,65 \$	6,50 \$	9,42 \$	10,83 \$
Régime de soins dentaires	14,21 \$	15,62 \$	21,60 \$	23,74 \$	35,82 \$	39,37 \$
<b>Assurance salaire de longue durée obligatoire</b>						
<b>Évolution du taux de prime applicable au régime d'assurance salaire longue durée</b>						
Années					2023	2024
Taux de prime en pourcentage du traitement					1,114 %	1,225 %
<b>Assurance-vie de base de la personne adhérente</b>						
Années					2023	2024
Pour 10 000 \$ de protection					0,37 \$	0,37 \$
Pour 25 000 \$ de protection					1,48 \$	1,48 \$
<b>Assurance-vie additionnelle de la personne adhérente et de la personne conjointe (Par 1 000 \$ de protection, selon l'âge de la personne adhérente)</b>						
Moins de 30 ans					0,013 \$	0,013 \$
30 à 34 ans					0,014 \$	0,014 \$
35 à 39 ans					0,019 \$	0,019 \$
40 à 44 ans					0,026 \$	0,026 \$
45 à 49 ans					0,041 \$	0,041 \$
50 à 54 ans					0,068 \$	0,068 \$
55 à 59 ans					0,119 \$	0,119 \$
60 à 64 ans					0,166 \$	0,166 \$
65 à 69 ans					0,235 \$	0,235 \$
70 à 74 ans					0,293 \$	0,293 \$
75 ans et plus					0,632 \$	0,632 \$
Assurance-vie de base de la personne conjointe (10 000 \$)					0,560 \$	0,560 \$
Assurance-vie de base de la personne conjointe (20 000 \$)					1,120 \$	1,120 \$
Assurance-vie de base des enfants à charge (5 000 \$)					0,240 \$	0,240 \$
Assurance-vie de base des enfants à charge (10 000 \$)					0,480 \$	0,480 \$

## Notes :

- 1) La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie de base obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part employeur. La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.
- 2) Pour le régime d'assurance maladie, la prime de chacun des régimes facultatifs choisit par la personne adhérente doit être ajoutée à la prime du régime de base obligatoire afin de déterminer la prime totale payée par la personne adhérente.
- 3) Il n'y a aucun congé de primes applicable.
- 4) Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1<sup>er</sup> janvier de cette année civile.
- 5) La taxe de vente de 9% doit être ajoutée à ces primes.

Assurance maladie : Augmentation contractuelle de 15% au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (par rapport à 2023).

Assurance soins dentaire : Augmentation contractuelle de 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (par rapport à 2023).

Lien pour l'édition 2024 du dépliant : [beneva.ca](http://beneva.ca) / « Consulter les documents de votre dossier » / « Votre régime CSQ En un coup d'œil 2024 »

# INFO SEJAT

JANVIER 2024



sejat

NOUVEAUX  
TAUX DE  
COTISATION  
POUR 2024

RRQ \$ ↑  
RREGOP AE %  
RRQ+ RQAP

Les taux de cotisations changent à chaque année. Voici donc un résumé des modifications qui seront applicables aux retenues effectuées sur vos paies, à compter du 1er janvier 2024.

COTISATIONS 2024	Régie des rentes du Québec (RRQ)		Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		Assurance-emploi (AE)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Maximum annuel assurable	66 600 \$	68 500 \$	91 000 \$	94 000 \$	61 500 \$	63 200 \$
Taux de cotisation	6,40 %	6,40 %	0,494 %	0,494 %	1,27 %	1,32 %
Cotisation maximale annuelle	4 262,40 \$	4 384,00 \$	449,54 \$	464,36 \$	781,05 \$	834,24 \$

## Taux de cotisation pour le RREGOP

Le taux est de 9,39 % du traitement excédant 17 125 \$ (25% du maximum des gains admissibles (MGA) au RRQ, soit 68 500 \$ pour 2024).

Exemple de la cotisation annuelle au RREGOP pour 2024:

Échelon	3	5	9	13	16
Cotisation 2024	± 3 419,46 \$	± 3 702,01 \$	± 4 541,38 \$	± 5 655,41 \$	± 7 033,30 \$

Vous désirez plus de renseignements? Communiquez avec moi!

Roger Bernard, secrétaire-trésorier / 819-762-0929 poste 113

# AVANTAGES IRIS

## UNE MEILLEURE VISION POUR TOUTE VOTRE FAMILLE

Votre organisation est membre du programme Avantage IRIS et cela signifie que vous et votre famille avez droit à des avantages exclusifs en matière de soins oculaires chez IRIS. Il n'y a pas de frais pour vous, c'est facile de s'inscrire et vous profiterez de tous les avantages offerts par IRIS comme la facturation directe à votre assurance, le financement sans intérêt, la garantie inconditionnelle IRIS et plus encore.

### RÉCLAMEZ VOS AVANTAGES DÈS AUJOURD'HUI

Visitez n'importe quelle boutique IRIS ou visitez [iris.ca/avantages](http://iris.ca/avantages) et utilisez le code d'accès : FSEFSE



### VOICI QUELQUES-UNES DE VOS OFFRES EXCLUSIVES

#### LUNETTES DE PRESCRIPTION ÉCONOMISEZ 150 \$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).\*

#### LUNETTES DE SOLEIL DE PRESCRIPTION ÉCONOMISEZ 150 \$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles solaires de prescription.\*

#### PROTECTION SOLAIRE ÉCONOMISEZ 50 \$

À l'achat de lunettes solaires sans prescription de 100 \$ ou plus.\*



## REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

C'est avec fierté que Maman va à l'école (MVE) annonce le lancement de la 11<sup>e</sup> édition de son programme de bourses destinées aux mamans cheffes de famille monoparentale qui entreprennent un retour aux études. Le lancement officiel aura lieu le 15 février prochain et les candidatures seront acceptées jusqu'au 16 avril. Les candidates peuvent s'inscrire sur le site Web de MVE - [www.mamanvaalecole.lacsq.org](http://www.mamanvaalecole.lacsq.org) - où le formulaire est disponible en versions française et anglaise. Les bourses seront remises au cours des mois de mai et juin.

MVE est une organisation à but non-lucratif dont la mission est de favoriser l'accès à un premier diplôme pour les mères monoparentales. Les bourses sont attribuées par l'entremise d'un concours pour les mamans inscrites à l'éducation aux adultes ou à la formation professionnelle.

**Vous enseignez à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes? N'hésitez pas à partager l'information à vos collègues et à inviter vos élèves monoparentales à soumettre leur candidature.** Chaque année, une quinzaine de mamans de la région se voient recevoir une bourse du programme.

Si la présidente-fondatrice de MVE, Paula Duguay est fière du chemin parcouru elle estime que toutes les mères, surtout si elles sont monoparentales, devraient avoir accès à ce soutien. « Plusieurs études le démontrent, explique-t-elle : en aidant une mère à retourner aux études, on aide aussi ses enfants. Et pas seulement parce qu'avec son diplôme elle pourra trouver un meilleur emploi pour subvenir aux besoins de sa famille, mais parce qu'elle y gagne en estime d'elle-même et en désir de participer à sa communauté, tout en étant un modèle pour ses enfants. D'ailleurs, poursuit Paula Duguay, au-delà de la bourse elle-même, qui demeure non négligeable pour des budgets souvent serrés, c'est la reconnaissance de leurs efforts qui est le plus appréciée par nos mamans boursières! »

Maman va à l'école (MVE), fondée en 2009, compte maintenant 15 chapitres à travers le Québec. Son action repose sur du bénévolat et sur des partenariats. Pour implanter son programme de bourses, MVE s'est en effet associée à des grands partenaires dont la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fondation Léa-Roback, le Fonds de solidarité FTQ, l'Association des retraités du Québec (AREQ), Institut de coopération pour l'éducation aux adultes (ICEA) et le Syndicat de l'enseignement des Vieilles-Forges. MVE peut également compter sur le soutien de nombreux autres partenaires nationaux et régionaux.

Source : Maman va à l'école [www.mamanvaalecole.lacsq.org](http://www.mamanvaalecole.lacsq.org).



**CONSULTEZ  
NOTRE SITE WEB**

#### ACTUALITÉ SEJAT

**Responsable:**

Claude Trépanier

**Montage:**

Francine Boucher

**Collaboration:**

Cindy Lefebvre

Marie-Millie Dessureault

Roger Bernard

Martin Guay

Francis Noël

Annick Boucher



laPersonnelle

**Les ristournes, un avantage concret  
d'être membre de la CSQ !**